

# Vente du site De6

## Appel à projets d'implantation d'activités

*Date et heure limites de réception des dossiers :*  
*Mardi 15 octobre 2024 à 11h30 heures*

### Contexte

Le Plan de prévention des risques technologiques des dépôts pétroliers de l'entreprise EPM à Illzach approuvé le 12 avril 2014 a instauré un droit de délaissement pour certains propriétaires riverains d'EPM, dont la SCI IDN qui a fait valoir ce droit.

La Ville d'Illzach a ainsi acquis le site concerné, l'acquisition ayant été cofinancée par EPM, l'Etat et les collectivités locales percevant la CET. Le site comprend des surfaces foncières constructibles susceptibles d'accueillir une implantation d'activités économiques. Après un premier appel à projet se révélant infructueux en 2023, la commune d'Illzach et m2A propose le lancement d'un nouvel appel à projet a diffusé à partir du 03 juin 2024 (délai de remise des offres le 24 septembre 2024) après que celui-ci se soit révélé infructueux. Le présent appel à projets qui est publié :

- Sur les sites internet de la Ville d'Illzach et de Mulhouse Alsace Agglomération
- Sur les pages Facebook de de la Ville d'Illzach et de Mulhouse Alsace Agglomération
- Sur la page LinkedIn de Mulhouse Alsace Agglomération
- Sur la plateforme Trouver Mon Immo Pro de la CCI
- Sur le journal L'Alsace

### Objectif

La ville d'Illzach et les cofinanceurs souhaitent permettre aux entreprises concernées de présenter leur offre d'achat et leur projet d'implantation afin de sélectionner le projet présentant le meilleur rapport qualité du projet/prix d'achat du foncier.

### Caractéristiques de l'espace foncier mis en vente :

- Terrain viabilisé avec **un bâtiment à démolir** (condition de recevabilité)
- D'une surface d'environ 2 750 m<sup>2</sup> issu de parcelles cadastrées section 12 n°265 à 272
- Situé 11 Avenue de Hollande à Illzach en Zone UE du PLU et en Zone B du PPRT

### Condition de recevabilité :

Seuls sont admis les projets qui prévoient une activité sur place.

Le projet doit être conforme aux prescriptions du PPRT et du PLU.

Le projet doit être porté par une entreprise/un(e) entrepreneur(e) ayant une activité artisanale ou de petite industrie compatible avec les activités voisines, de préférence originaire de l'agglomération.

### Critères de sélection

**Les projets sont étudiés au regard des critères et sous critères pondérés suivants :**

- Prix d'achat 45%
- Qualité du projet 55% □ Densité du projet, (15%)
  - Qualité architecturale et organisation du site, (15%)
  - Nombre d'emplois créés et perspective d'évolution de l'activité, (15%)
  - Impact et plus-value de l'activité sur la zone, (10%)

Notation de chaque de sous-critère de 1 à 5 (1 = mauvais, 2 =insuffisant, 3 = moyen, 4 = bon, 5 = excellent)

La formule suivante sera appliquée pour comparer les offres financières :

Note du candidat :  $NM \times (O2/O1)$

NM= note maximale

O1= offre du candidat ayant proposé l'offre la plus élevée

O2= offre du candidat.

## Contenu et modalités de remise des dossiers de réponses

L'offre et le dossier de présentation du projet devront contenir les éléments suivants :

### Offre d'achat :

- Identification de l'acquéreur et justificatifs (pour une personne physique, copie d'une pièce d'identité et extrait Kbis pour une personne morale).
- Justificatifs de la capacité du signataire de l'offre à engager l'acquéreur (s'il s'agit d'une personne morale ou si le signataire de l'offre n'est pas l'acquéreur pour les personnes physiques) ;
- Mention du mode de financement de l'acquisition ;
- Présentation d'éléments garantissant le paiement (exemple : accord de financement d'une banque...).

### Dossier de présentation du projet

- Indication des surfaces bâties et de leur affectation ;
- Plan masse permettant d'apprécier l'emprise au sol des constructions et les aires de circulation et stationnement sur site ;
- Esquisse du projet de construction (si elle existe) ou description permettant d'apprécier la qualité architecturale du projet (matériaux utilisés, couleurs etc...) ;
- Flux de circulation induits par l'activité ;
- Calendrier de réalisation de l'opération ;
- Note succincte permettant d'apprécier l'activité envisagée sur le site.

- Nombre de personnes employées sur le site ;

Les offres et le dossier de présentation du projet devront être remis **au plus tard le 15 octobre 2024 à 11h30 en respectant le formalisme suivant :**

Une enveloppe extérieure cachetée à adresser par voie postale en courrier recommandé avec accusé de réception ou à déposer contre récépissé au plus tard à la date limite de réception et avant l'heure limite de réception comportant les mentions suivantes :

« Nom de la société ou de la personne physique candidate »

« Réponse à l'appel à projets Site De6 »

« NE PAS OUVRIR »

## Adresse d'envoi ou de dépôt des offres :

Mairie d'Illzach

Pôle juridique et contrôle de gestion

9 Place de la République

BP 10 009

68311 ILLZACH Cedex

### Informations complémentaires :

Madame Julie Most : 03 89 62 53 22

[jmost@mairie-illzach.fr](mailto:jmost@mairie-illzach.fr)

Les horaires d'ouverture de la Mairie d'Illzach sont

consultables sur le site : [www.ville-illzach.fr](http://www.ville-illzach.fr)

Monsieur Guillaume Rauscher : 07 86 37 36 27

[Guillaume2.rauscher@mulhouse-alsace.fr](mailto:Guillaume2.rauscher@mulhouse-alsace.fr)